

COMMUNE DE NONARDS

Délibération n° 2025-44 en date du 17 décembre 2025 portant sur une décision modificative N° 3 – Transferts de crédits, augmentation des lignes d'investissement

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 17/12/2025 à 19 heures 30 minutes selon la convocation en date du 11/12/2025, sous la présidence du maire, Monsieur Daniel ROCHE. Madame Pierrette GRANVAL est désignée secrétaire de séance.

Membres	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Présents : FAVAREL Marie, GRANVAL Pierrette, MAZEYRIE Bérangère, BOISSARIE Laurent, CAUVIN Jean-Jacques, VANTALON Marc, ROCHE Daniel, DORRIVAL COULOUMY Colette, BARRIERE Franck
Représentés : ROCHE Daniel représente Michelle Barrière
Absent : BORDES François

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la Commune, considérant les besoins de financement de la section investissement, en particulier pour l'achat d'un banc et le paiement du programme « Éclairons Demain », que des crédits sont disponibles dans la section fonctionnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser cette décision modificative afin d'inscrire des crédits pour assurer ces paiements.

Section fonctionnement :

Du compte 615 228 « **Autres bâtiments** » - 1000€

Au compte 023 « **Virement à la section d'investissement** » + 1000€

Section investissement :

Du compte 021 « **Virement à la section de fonctionnement** » + 1000€

Au compte 204182 « **Bâtiments et installations – Organismes publics divers** » + 500€

Et au compte 2158 « **Autres installations – matériels et outillage techniques** » + 500€

Comptes	Libellés	Dépenses	Recettes
615 228	Autres bâtiments	-1000€	
023	Virement à la section d'investissement	+1000€	
021	Virement à la section de fonctionnement		+1000€
204182	Bâtiments et installations – Organismes publics divers	+500€	
2158	Autres installations – matériels et outillage techniques	+500€	

Le Conseil Municipal après délibération :

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme, au registre sont les signatures.

Fait à Nonards, le 17 décembre 2025
 Le Maire, Daniel ROCHE



[Handwritten signature of Daniel Roche]